

/LPH
الإدارة الجهوية للصحة العمومية
بالمستنير
مكتب الضبط

ورد في 03... نوفمبر 2000
وضمن تحت عدد 59...

3 OCT 2000

Circulaire N°..103./2000

Il nous a été donné de constater la commercialisation de produits chimiques qui ne présentent pas les spécifications requises notamment par la pharmacopée et les normes en vigueur permettant leur usage sans risque dans le domaine pharmaceutique et de biologie clinique.

L'attention des pharmaciens des hôpitaux, des laboratoires d'analyses de biologie clinique des directeurs des établissements sanitaires et de tout usager en général est attirée sur la nécessité de s'assurer de la qualité des produits qui sont acquis par leur soin.

Dans ce cadre il est notamment indiqué de vérifier :

1/ l'étiquetage correct du conditionnement primaire et secondaire, qui doit renseigner sur :

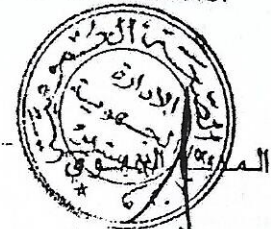
- le libellé ou la désignation du produit
- le nom et l'adresse du fabricant fournisseur
- le numéro de lot
- la date de fabrication
- la date de péremption s'il y a lieu
- une référence au contrôle effectué sur le produit par le distributeur
- les mentions relatives aux précautions nécessaires et dangers encourus, conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur
- la contenance

2/ l'intégrité du conditionnement du produit.

Il est à noter que ces éléments pourraient faire partie des conditions de transaction que tout client peut utiliser.

J'attache de l'importance à la qualité des produits utilisés dans le secteur de la santé et vous engage à veiller à la mise en œuvre des actions nécessaires.

5844
المستنير في 03... نوفمبر 2000
المستنير الجهوي



محمد الشهابي

Les destinataires :

- Les directeurs de l'administration centrale I pour information
- Les directeurs régionaux I pour information
I et suivi
- Les directeurs des établissements sanitaires I
- Les pharmaciens chefs de service I pour information
- Les chefs de service des laboratoires de biologie clinique I et exécution
- Les chefs de service des laboratoires d'anapath I
- Le PDG de la Pharmacie Centrale I
- Le PDG de la SIPHAT I
- La Chambre Nationale de l'Industrie Pharmaceutique I

La Secrétaire d'Etat
Auprès du Ministre de la Santé
Publique

Signé: Nézila CHEIKH